



Vente cheval litige 1 an après !

Par **pipolele**, le **08/11/2011** à **15:16**

Bonjour,rnrnVoila j'ai vendu un cheval en tant que particulier a un autre particulier, en octobre 2010. Voila que ces derniers me téléphonent un an après fin octobre 2011 pour m'informer que ce dernier est boiteux du a une arthrose précoce du jarret (antérieure a un an d'après leur vétérinaire.) rnSachant que j'ai acheter ce cheval adulte a 4 ans, 1 an et demi avant de le revendre pour cause de grossesse et que ce dernier était sain et n'a jamais boité.rnSachant également qu'il n'y a pas eu de contrat de vente ni de visite vétérinaire lors de la transaction... rnrnJe ne sais pas ce que le nouveau propriétaire attend de moi je voulais juste me renseigner sur mes responsabilité dans cette affaire !rnrnMerci de m'éclairer

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **16:12**

BonjourrnrnSi il n'y a pas eu de contrat de vente, ni de contrôle vétérinaire, ce sera parole contre parole.